

# 24<sup>e</sup> SKI OPEN COQ D'OR

LES MENURIES, du mercredi 28 mars  
au samedi 31 mars 2018

## REGLEMENT

**Epreuve Nationale** conçue et organisée conjointement par le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français et la Fédération Française de Ski, avec les Ecoles du Ski Français et les Clubs Fédéraux

### BUTS

- Offrir des possibilités de confrontation pour l'ensemble des jeunes skieurs issus des Club F.F.S. et des E.S.F.
- Mettre en place un système F.F.S./E.S.F. pour brasser, détecter et regrouper dans des finales nationales les meilleurs éléments.
- Classer l'ensemble de ces coureurs.

### PRINCIPE DE L'ÉPREUVE

#### a) U 12 - Poussin(e)s, né(e)s en 2006 et 2007

Il s'agit d'une rencontre sur **quatre journées**

##### premier jour :

- épreuve de pré-qualification (slalom géant)

##### deuxième jour :

- épreuve de qualification (slalom géant)

##### Phases finales

##### troisième jour :

- une épreuve de géant et un national skiercross chronométré avec un seul classement combiné

##### quatrième jour :

- Epreuve de slalom parallèle ou
- Coupe ESF (épreuve de slalom géant ou SkiX réservée aux concurrents non qualifiés pour le slalom parallèle)

#### b) U 14 - Benjamin(e)s, né(e)s en 2004 et 2005

Il s'agit d'une rencontre sur **quatre journées**

##### premier jour :

- épreuve de pré-qualification (slalom géant)

##### deuxième jour :

- épreuve de qualification (slalom géant)
- National skiercross pour ceux qui ont accès directement aux phases finales.

##### Phases finales

##### troisième jour :

- une épreuve de géant en deux manches

##### quatrième jour :

- une épreuve de slalom parallèle ou
- Coupe ESF (épreuve de slalom géant ou SkiX réservée aux concurrents non qualifiés pour le slalom parallèle)

« Conscient des enjeux qui l'entourent, le SNMSF a engagé une réflexion globale sur le développement durable et a identifié un certain nombre d'actions concrètes à mettre en œuvre. L'organisation des compétitions nationales est un levier fort ; le SNMSF souhaite donc que les ESF, dans le cadre de l'organisation de ces événements, intègrent les problématiques liées au développement durable. »

# SKI OPEN COQ D'OR

### Attribution des dossards

#### tableau final

- le 1<sup>er</sup> de la 1<sup>ère</sup> manche portera le dossard 1, le 2<sup>ème</sup> le dossard 3, etc... (le 8<sup>ème</sup> : dossard n° 15)
- le 1<sup>er</sup> de la 2<sup>ème</sup> manche portera le dossard 2, le 2<sup>ème</sup> le dossard 4, etc (le 8<sup>ème</sup> : dossard n° 16)
- le 1<sup>er</sup> au total des deux manches portera le n° 17, etc (le 16<sup>ème</sup> : dossard n° 32)

#### Art 9 : Calcul de la pénalité

Elle sera déterminée en comité de course par le jury de compétition.

## TITRE I

### CONDITIONS DE PARTICIPATION (Communes aux Filières ESF et FFS)

Les jeunes skieurs qui souhaitent participer au 24<sup>ème</sup> SKIOPEN COQ D'OR devront impérativement **figurer au classement SKIOPEN 2018** au 18 mars 2018.

**Ils devront être obligatoirement titulaires d'une licence coureur FFS « Jeunes »**

- en cours de validité

**Le port du casque est obligatoire.**

**Le port de la dorsale est obligatoire.**

### A - INSCRIPTIONS

La Commission Technique du Syndicat National des Moniteurs du Ski Français (S.N.M.S.F.) publiera la liste des sélectionnés sur le site [www.clubesf.com](http://www.clubesf.com). Un courrier électronique leur sera adressé simultanément. Les intéressés devront impérativement confirmer leur participation sur ce même site.

### B - ACCES AUX PRE-QUALIFICATIONS SKIOPEN COQ D'OR

**Les fourchettes de points pour l'accès aux préqualifications seront définies le 20 mars 2018.**

Sur chaque manche, les meilleurs participants par catégorie seront retenus pour les épreuves de qualification. Le nombre de qualifiés sera défini par la commission technique du SKIOPEN COQ D'OR, lors du comité de course.

### C - ACCES AUX QUALIFICATIONS SKIOPEN COQ D'OR

**Les fourchettes de points pour l'accès aux qualifications seront définies le 20 mars 2018.**

Sur chaque manche, les meilleurs participants par catégorie seront retenus pour la finale. Le nombre de qualifiés sera défini par la commission technique du SKIOPEN COQ D'OR, lors du comité de course.

### D - NATURE DE L'ÉPREUVE POUR LES PRE-QUALIFICATIONS ET QUALIFICATIONS SKIOPEN COQ D'OR

Il s'agit d'un slalom géant. Les qualifiés de la 1<sup>ère</sup> manche ne participeront pas à la 2<sup>ème</sup> manche.

## TITRE II

### CONDITIONS PARTICULIERES I - Filière F.F.S.

#### Les épreuves de ce circuit :

##### "COQ DE BRONZE"

- Les inscriptions se feront par l'intermédiaire d'un Club FFS
- Une ou plusieurs épreuves qualificatives pour le "COQ D'ARGENT"
- Suivant la structure propre de chaque Comité Régional, ces épreuves pourront être du niveau inter-clubs (District) ou par découpage géographique (Massif).
- L'organisation de ces épreuves est placée sous la responsabilité du Comité Régional qui délègue ses pouvoirs au club organisateur.
- Le mode de qualification pour le "COQ D'ARGENT" sera défini par la Commission Alpine Régionale.

##### "COQ D'ARGENT"

- Une ou plusieurs épreuves, de niveau régional, qualificatives pour le SKIOPEN COQ D'OR.
- Co-organisation des épreuves entre le Comité Régional et l'E.S.F. de la station organisatrice.
- L'approbation de la Commission Technique du SKIOPEN COQ D'OR est nécessaire quant au choix du lieu des épreuves.
- Dans le cadre des quotas de participation attribués à chaque Comité Régional (ou GIRSA), le mode de qualification pour les épreuves du SKIOPEN COQ D'OR est placé sous la responsabilité de la Commission Alpine Régionale.
- Elle devra transmettre la liste des participants à la commission technique du SNMSF au plus tard le 20 mars 2018.
- Les coureurs qualifiés par les comités accèdent directement aux phases finales des épreuves du SKIOPEN COQ D'OR.
- Les nons-qualifiés pourront cependant participer aux épreuves de pré-qualification ou de qualification conformément aux conditions de participation définies dans le TITRE I (figurer au classement SKI OPEN 2018).

#### II - Filière E.S.F.

**LES ÉPREUVES DE L'ETOILE D'OR ET DE L'ESF SKI TOUR** donne accès directement aux phases finales du SKIOPEN COQ D'OR aux meilleurs poussin(e)s et benjamin(e)s retenus selon les critères définis dans le cadre du règlement de l'Etoile d'Or et de l'ESF Ski Tour.

Le quota des qualifiés sera arrêté par la commission technique du S.N.M.S.F.